

**Durée :**

**1 jour (7 h.)**

**Les participants et leur pré-requis :**

Chefs d'entreprise, dirigeants, cadres, cadres délégataires de pouvoir dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

**Notre intervenant :**

Avocat

**L'organisation :**

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** à déterminer

**Horaires :** 08h30 17h00

**Coût par participant :**

**300 € HT (360 € TTC)**

**Renseignements et inscriptions :**

**Sabine ACCO**

**LES OBJECTIFS :**

- Évaluer le risque accident et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale,
- Estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain et économique,
- Définir l'existence de la délégation,
- Mettre en oeuvre la politique de prévention.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:**

- Pédagogie participative,
- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'exercices issus de la pratique des participants
- La pratique d'exercices choisis nourrira les apprentissages
- Remise d'un document de cours aide mémoire

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

**LE CONTENU DE LA FORMATION :**

■ **Connaissances de base**

- Rappel de l'environnement juridique et réglementaire en matière de sécurité et santé au travail
- L'entreprise et ses obligations face à l'accident
  - A.T. avec ou sans arrêt, trajet, M.P.
  - principes d'analyse d'un A.T.
  - tarification des A.T. et M.P., vérification et contestation
  - coût direct et indirect de l'A.T.
  - interlocuteurs de l'entreprise : CHSCT, médecine

- Responsabilité civile et réparation des A.T.
- L'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure
- L'entreprise face à un accident grave
- Le chef d'entreprise et la responsabilité pénal
  - Notions sur la responsabilité pénale
  - Existence et effets de la délégation de pouvoir
  - Suites judiciaires, procédures et sanctions

■ **L'Entreprise face à la prévention**

- Rappel des obligations générales : du chef d'entreprise, du salarié,

- Obligations particulières : du chef d'entreprise, des salariés...
- Partenaires de la prévention
  - internes (CHSCT, Santé au travail, SST)
  - externes (CRAM, Inspection du travail, ...)
  
- Instances consultatives et mandats patronaux
- Politique de prévention et stratégie d'entreprise
- Quelques cas de jurisprudence